



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

## **LISTE DES PIÈCES A PRESENTER LORS DE VOTRE RENDEZ-VOUS EN COMMISSION MEDICALE EN PREFECTURE**

### **ALCOOL**

*(suspension du permis suite à une infraction liée à la consommation d'alcool)*

Vous voudrez bien vous munir des pièces ci-dessous :

- une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour)
- l'avis médical cerfa n° 14880\*02 **en double exemplaire** avec partie vous concernant remplie (parties 1 & 2)
- l'arrêté de suspension (ou une copie)
- deux chèques de 25€ ou 50€ en espèces (non remboursable par la sécurité sociale)
- les résultats des examens demandés dans l'ordonnance ci-jointe (présentez au laboratoire le courrier de confirmation de rendez-vous + une pièce d'identité)
- si la durée de la suspension est égale ou supérieure à 6 mois : les résultats de vos tests psychotechniques dont la date doit être inférieure à 6 mois lors de votre passage devant la commission médicale
- si lors d'un précédent examen, les médecins vous ont remis une ordonnance : les résultats à ces examens

#### **N.B. :**

**Si vous ne vous présentez pas à la présente convocation (sauf report justifié) ou que vous n'effectuez pas les examens complémentaires demandés, vous vous exposez aux sanctions prévues à l'article R.221-13 du code de la route, à savoir la mise ou le maintien en suspension de votre permis de conduire.**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

## ORDONNANCE

**Ces examens doivent dater de moins d'un mois le jour du rendez-vous en Préfecture et être envoyés à l'adresse de votre domicile.**

### ANALYSE DE SANG :

- dosage des Gamma GT
- mesure du volume globulaire moyen (VGM)
- dosage du Carbohydate Déficient Transferrin (CDT)

à faire uniquement en laboratoire, muni(e) d'une pièce d'identité avec photographie

Conformément à l'article R221-13 du code de la route, ces examens ne sont pas remboursés par la sécurité sociale.

### **À l'attention du laboratoire d'analyses :**

**Prière d'exiger de la part de l'intéressé(e) la présentation :**

- **d'une pièce d'identité avec photo**
- **du courrier de confirmation de rendez-vous sur lequel figure l'identité de la personne concernée.**

**Les résultats des examens sont à transmettre exclusivement à l'intéressé(e) qui les présentera directement aux médecins de la commission médicale.**